



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-130

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles- Pôle du Quartier latin

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 septembre 2012, le projet de règlement P-04-047-130 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-04-047-130 prévoit la modification d'un certain nombre de cartes du chapitre 2 de la Partie 1 du Plan. Ces cartes portent notamment sur les secteurs d'emploi, l'affectation du sol, la densité de construction et les limites de hauteur. Au chapitre 25 de la partie II du Plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie, les fiches de densité sont aussi modifiées. De plus, le projet prévoit l'ajout dans la partie IV intitulée « Les programmes particuliers d'urbanisme », d'un document intitulé « Programme particulier d'urbanisme – Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin ».

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le programme particulier d'urbanisme et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au programme particulier d'urbanisme sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;

- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée d'information suivante dans le cadre de la consultation publique :

Le 16 octobre 2012, 19 h
Salle Marie-Gérin-Lajoie
Université du Québec à Montréal
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est
JM-400
Métro Berri - UQAM

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 12 novembre 2012 à 19 h, au même endroit. La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 8 novembre 2012.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 28 septembre 2012

Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon